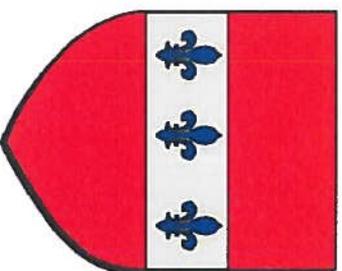


Commune - BEAUMONT-LES-VALENCE



Analyse financière simplifiée 2016

2012 à 2016

TRES. CHABEUIL

Introduction

La commune de Beaumont Les Valence est située dans l'agglomération Valentinoise à 10 kms au sud de Valence.

En 2016, elle comptait 3.787 habitants soit 134 de moins qu'en 2012:

- 2069 foyers fiscaux
- 47,9 % de foyers non imposables
- 30.284 € de revenu fiscal moyen par foyer.

La commune a adhérer au 1er janvier 2010 à la Communauté d'Agglomération de Valence qui appréhende la totalité de la fiscalité professionnelle du territoire communal ainsi que 8,58 points de taxe d'habitation, 1,98 points de taxe foncière bâtie et 2,53 points de taxe foncière non bâtie.

Cette étude a été réalisée à la demande de l'ordonnateur et dans le cadre de la dégradation constatée sur les ratios de la collectivité

Elle porte sur les exercices 2012 à 2016 et sur le budget principal de la commune.

La commune comporte par ailleurs 3 budgets annexes "Zone Artisanale", 1 budget annexe "Photovoltaïque" doté de l'autonomie financière et 1 budget annexe CCAS doté de la personnalité morale.

Cette analyse a été réalisée à l'aide de l'application AnaFi développée par la DGFiP.

Les comparaisons avec les références départementales sont basées sur l'année 2016 et sur la strate des communes de 3500 à 5000 habitants.

Les données proviennent des comptes de gestion et ont été complétées par les fiches financières de la Direction Générale des Finances Publiques
Les données sont restituées en €.

Principaux constats

La commune de Beaumont Les Valence est dans une situation de surendettement chronique depuis près d'une décennie.

La nouvelle équipe municipale arrivée en 2014 s'est attachée à redresser la situation.

Un effort fiscal a été consenti en 2015 par le relèvement des taux d'imposition.

Il demeure cependant quelques marges en terme de fiscalité.

Les dépenses de fonctionnement, notamment les charges de personnel, sont en réduction constante depuis 2014.

Néanmoins, la commune de Beaumont Les Valence se trouve toujours dans une situation préoccupante dans la mesure où elle ne parvient pas à dégager sur ses recettes de fonctionnement les ressources nécessaires au remboursement de l'annuité en capital des emprunts. La CAF nette est constamment négative et tend à se stabiliser autour de - 150 k€ sur les 3 derniers exercices. Elle a recours à des cessions d'actifs pour répondre à ses engagements et cette démarche ne pourra être pérennisée. La totalité des produits de cessions est affectée au remboursement de la dette.

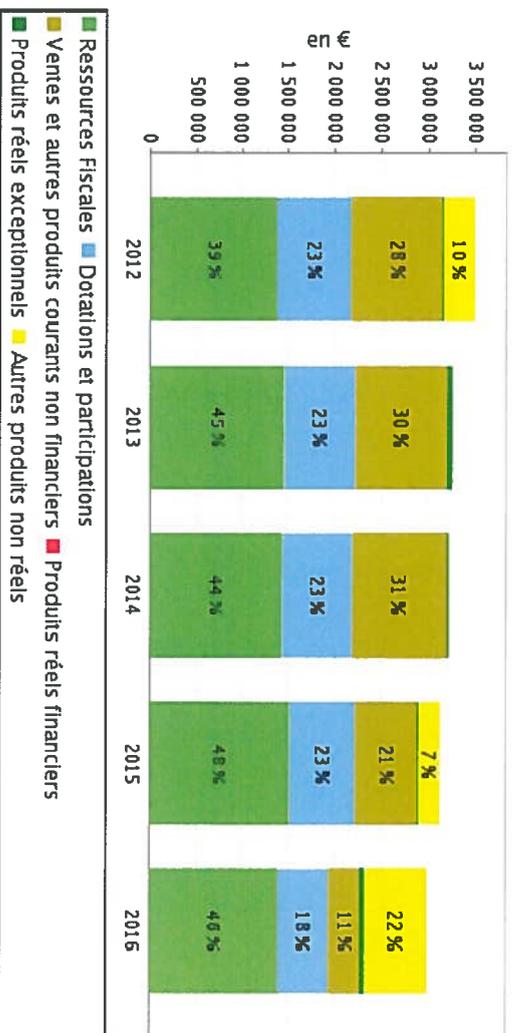
L'investissement est contraint depuis 2014 dans la mesure où la commune n'est plus en capacité d'autofinancer quelque dépense d'équipement que ce soit.

De plus 2 échéances financières importantes vont se présenter à elle: en 2017, participation à la construction du collège à hauteur de 480 k€ et apport du terrain à l'euro symbolique (valorisé à l'actif à 800k€) et en 2020 remboursement d'un prêt avec différé d'amortissement à hauteur de 1.000 k€.

Les recettes de fonctionnement

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :
1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
 2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
 3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
 4. Les produits financiers.
 5. Les produits exceptionnels.
 6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).



REPERES

Entre 2015 et 2016, les recettes réelles de fonctionnement régressent de 20% (-26,5% sur la période 2012-2016) soit 578.183 €

Cette baisse se situe essentiellement sur la DGF, -79.544 €, la fiscalité reversée par Valence Agglomération, - 151.666 €, les autres dotations et participations, -81.246 € et à la facturation des mises à disposition de personnel, -226.945 €.

Horimis la baisse de la DGF, les baisses importantes de recettes sont intrinsèquement liées au transfert de la compétence "petite enfance" à Valence Agglomération au 01/01/2016 (crèche et relais assistantes maternelles).

Entre 2015 et 2016, les produits de fiscalité restent stables consécutivement à la décision du conseil municipal de ne pas augmenter les taux. Sur la période 2012-2016, ils ont progressé de 181 k€ consécutivement à la progression des bases et à l'augmentation des taux: un peu plus de 6% pour la TH et la TFB.

Sur l'ensemble des produits, les cessions d'immobilisations, à hauteur de 938 k€ en 2016, permettent de contenir le taux de représentativité des produits de fiscalité à 46% du total des recettes.

| En €/hab | Commune | Département | 2016 | | |
|---|---------|-------------|--------|--|----------|
| | | | Région | Montant en € par hab pour la strate de référence | National |
| Ressources Fiscales | 366 | 484 | 671 | 663 | 663 |
| Dotations et participations | 145 | 140 | 195 | 222 | 222 |
| Ventes et autres produits courants non financiers | 86 | 150 | 114 | 114 | 114 |
| Produits réels financiers | 0 | 0 | 27 | 10 | 10 |
| Produits réels exceptionnels | 13 | 13 | 13 | 10 | 10 |

Strate de référence :

Population : 3787

Régime fiscal : FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2016

| | |
|-----------------------------|---------|
| Ressources Fiscales | 99,52% |
| Dotations et participations | 101,92% |
| Produits courants | 42,39% |
| Produits financiers | 67,16% |

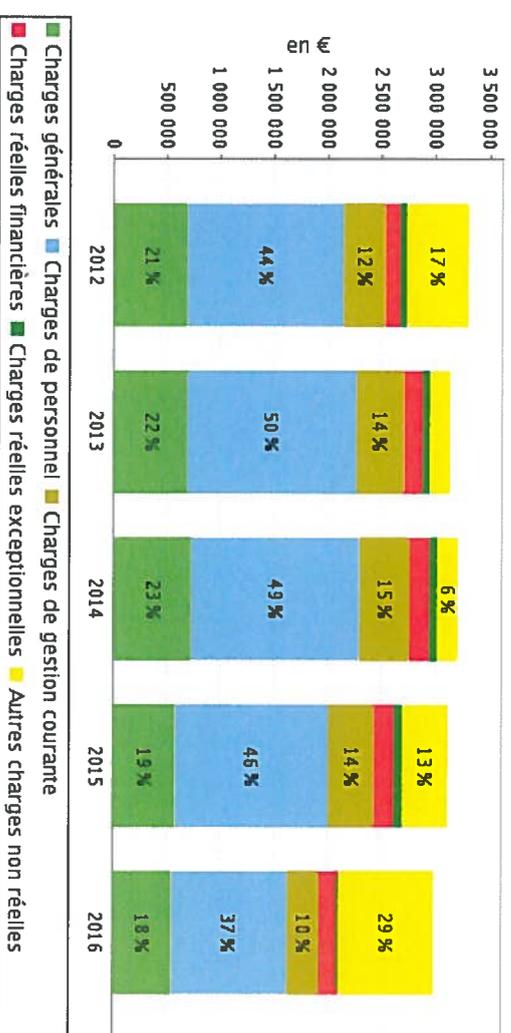
Les recettes ont été correctement évaluées sur le budget 2016. Les produits courants n'ont été réalisés qu'à hauteur de 40% dans la mesure où la commune avait inscrit en prévision budgétaire le reversement des excédents des budgets annexes zones artisanales à hauteur de 391 k€ et qu'elle n'a exécuté cette recette qu'à hauteur du montant nécessaire à l'équilibre d'exécution soit 7,8 k€.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Entre 2015 et 2016, les charges réelles de fonctionnement reculent de 21,6%, - 582.472 € (rappel pour les recettes: -20%) et de 22,8% pour la période 2012/2016 (rappel pour les

recettes: -26,5%).

Cette réduction se situe essentiellement au niveau des dépenses de personnels, - 341.097 €. Cette baisse résulte également du transfert de la compétence "petite enfance" à Valence Agglomération.

Par ailleurs, les autres diminutions se trouvent dans les contingents, (- 45.000 €, contribution au SM de la Véore repris par Valence Agglomération), les charges financières (-20.000 €, pas de recours à l'emprunt), les achats et charges externes (- 30.000, alors que les charges de personnel diminuent) et les subventions versées (- 45.000 €)

| En €/hab | 2016 | | | | |
|---------------------------------|---------|-------------|--------|----------|--|
| | Commune | Département | Région | National | Montant en € par hab pour la strate de référence |
| Charges générales | 144 | 188 | 238 | 241 | |
| Charges de personnel | 288 | 290 | 394 | 443 | |
| Charges de gestion courante | 76 | 76 | 116 | 116 | |
| Charges réelles financières | 43 | 30 | 55 | 37 | |
| Charges réelles exceptionnelles | 3 | 9 | 6 | 6 | |

Strate de référence :

Population : 3787

Régime fiscal : FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2016

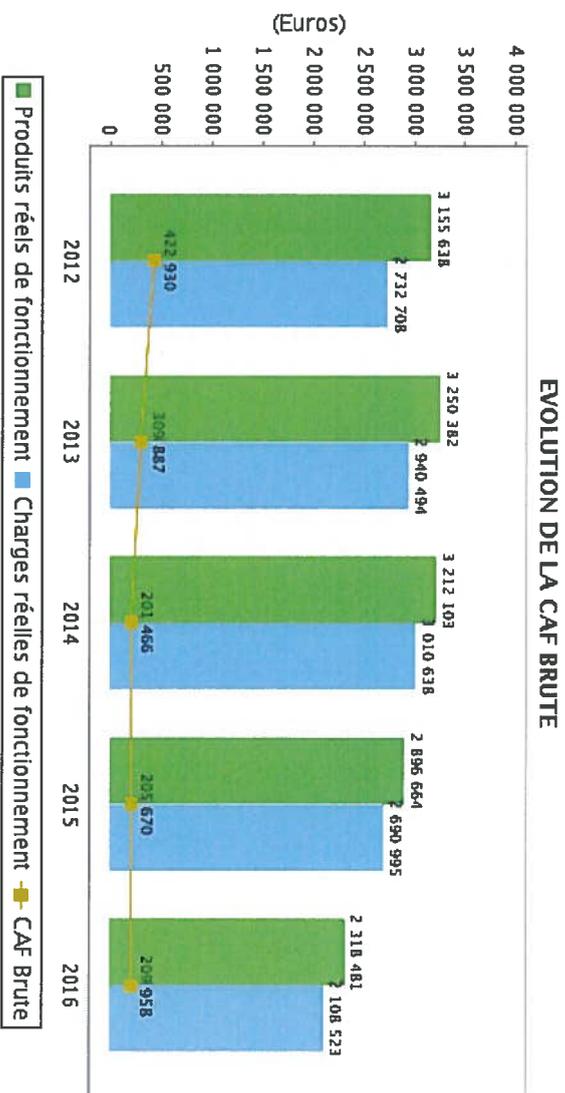
| | |
|-----------------------------|--------|
| Charges générales | 85,34% |
| Charges de personnel | 96,32% |
| Charges de gestion courante | 88,46% |
| Charges réelles financières | 89,70% |

Globalement, sur l'exercice 2016 les dépenses sont exécutées à hauteur de 90% des prévisions ce qui traduit qu'il n'y a pas de report de dépenses sur l'exercice suivant et ce d'autant plus que la commune pratique le rattachement des charges à l'exercice. Il faut cependant noter la dégradation du délai de paiement entre 2015 et 2016 (de 26 à 31 jours) mais la cause est à rechercher dans l'organisation interne de la commune de Beaumont les Valence car il n'y a pas eu de tension sur la trésorerie durant l'exercice 2016.

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

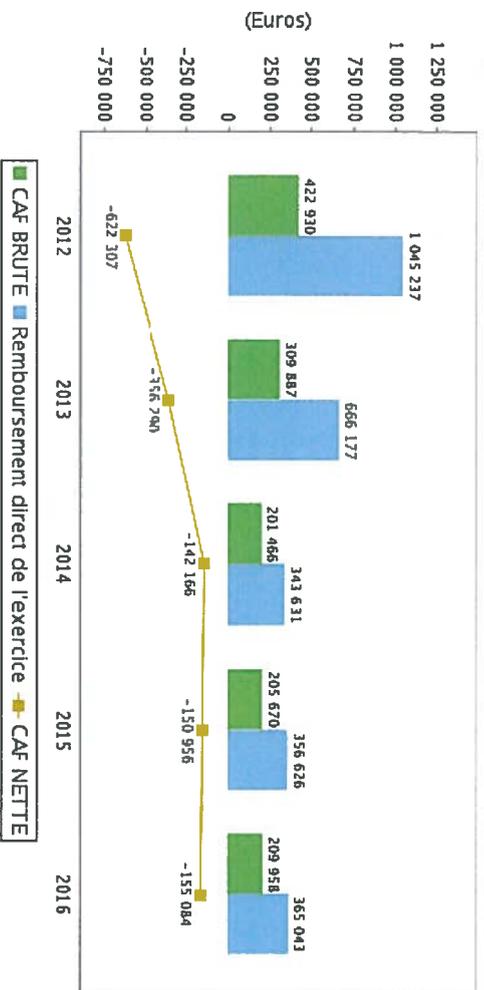
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



Après un fléchissement de plus de 50% entre 2012 et 2014, la CAF brute s'est stabilisée autour de 200 K€ traduisant la volonté de la commune de maîtriser ses charges alors que ses ressources déclinent, notamment la DGF.

Néanmoins, le montant de la CAF brute est à rapprocher du montant du remboursement du capital de la dette qui s'établit autour de 350 K€ sur les exercices 2014, 2015 et 2016. Dès lors la commune est astreinte à faire appel à d'autres ressources, notamment les cessions d'actifs, pour être en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Sur la période 2012-2016, la CAF nette est négative, établie à - 622K€ en 2012, elle se stabilise autour de - 150 K€ à compter de 2014.

Cela traduit la fragilité financière de la commune qui n'est pas en capacité de couvrir le remboursement de sa dette par ses ressources réelles de fonctionnement.

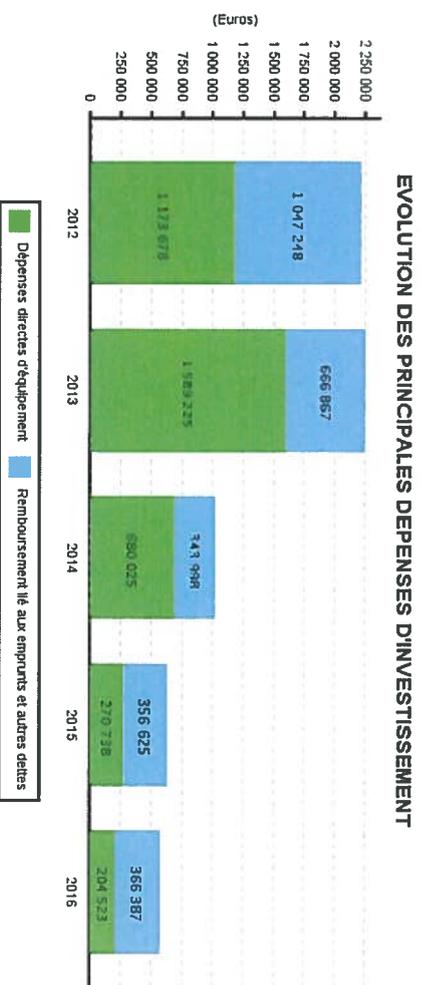
Dés lors, elle n'est pas en capacité d'autofinancer ses dépenses d'équipement. C'est pourquoi, dans le souci de ne pas recourir à de nouveaux emprunts, la commune a fortement réduit ses dépenses d'investissement qui représente 25% de la moyenne de la strate sur les exercices 2015 et 2016.

Les opérations d'investissement

La commune de Beaumont les Valence a cessé d'investir sur les trois derniers exercices parce que la totalité de ses ressources est absorbée par son fonctionnement courant et par le remboursement de sa dette.

Les dépenses d'investissement se limitent au renouvellement de matériel et aux grosses réparations sur les bâtiments.

Le taux de réalisation (15%) des prévisions de dépense d'investissement, traduit la prudence de la collectivité à s'engager dans des opérations d'envergure qu'elle n'est pas en mesure de financer sans contracter de nouveaux emprunts.



REPERES

| En €/hab | 2016 | | | |
|---|---------|-------------|--------|----------|
| | Commune | Département | Région | National |
| Dépenses directes d'équipement | 54 | 229 | 295 | 266 |
| Remboursement lié aux emprunts et autres dettes | 96 | 64 | 83 | 84 |

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2016

| | |
|---|--------|
| Dépenses directes d'équipement (1) | 15,02% |
| Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2) | 99,81% |

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

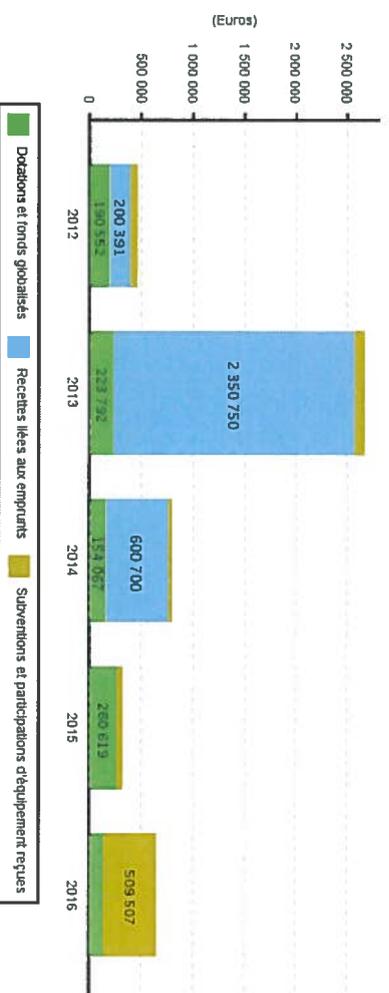
(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par les dotations aux amortissements.

Après un fort accroissement de l'endettement en 2013, le recours à un prêt relais en 2014 (remboursé en 2017), plus aucun emprunt n'a été contracté. La faiblesse du montant des subventions reçues et à rapprocher du niveau d'investissement.

Il est à noter que sur les 509 k€ de subventions perçues en 2016, 480 k€ concerne un fonds de concours versé par Valence Agglomération pour concourir au financement de la participation de la commune de Beaumont les Valence à la construction du nouveau collège. A ce jour, cette participation au profit du département de la Drôme n'a pas été mandatée.

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

2016

| En €/hab | Montant en € par hab pour la strate de référence | | | |
|---|--|-------------|--------|----------|
| | Commune | Département | Région | National |
| Dotations et fonds globalisés | 34 | 57 | 59 | 51 |
| Recettes liées aux emprunts | 0 | 83 | 101 | 67 |
| Subventions et participations d'équipement reçues | 134 | 87 | 44 | 58 |

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2016

| | |
|---|---------|
| Dotations et fonds globalisés | 82,77% |
| Recettes liées aux emprunts (3) | 0,00% |
| Subventions et participations d'équipement reçues | 105,79% |

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

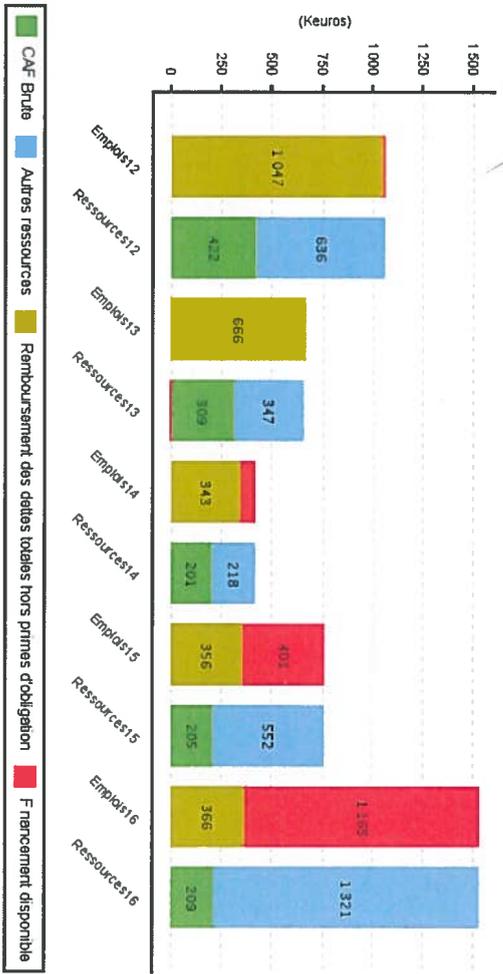
Le financement des investissements

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

Financement disponible

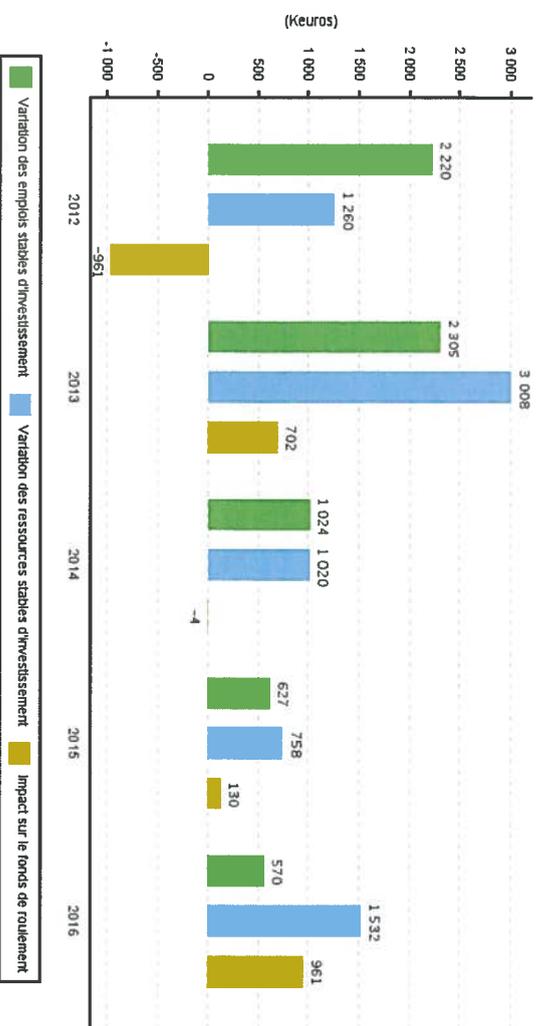


Le financement disponible, quasiment inexistant sur 2012, 2013 et 2014, retrouve un niveau appréciable sur les deux derniers exercices.

Cependant le financement disponible à la fin de l'exercice 2016, 1.165 k€ correspond à la mise en réserve du remboursement du prêt relais de 600 k€ qui s'est opéré début 2017 et à l'engagement financier pris par la commune envers le Département pour financer le collège et non réalisé à ce jour (500 k€ en sus de l'apport du terrain pour l'euro symbolique).

Pour conclure, la commune ne dispose plus d'aucune réserve pour investir.

Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

La commune ayant fortement contraint ses investissements depuis 2014, l'impact sur le fonds de roulement est faible sauf sur le dernier exercice. Mais cet abondement correspond à la mise en réserve de dépenses qui seront engagées en 2017 (voir supra chapitre recettes d'investissement)

Bilan

BILAN EN 2016

| ACTIF | | PASSIF | |
|-----------------------|------------|-------------------------------|------------|
| Actif immobilisé brut | 30 074 621 | Ressources propres | 25 936 989 |
| Actif circulant | 73 165 | Dettes financières | 4 737 762 |
| Trésorerie | 822 867 | Passif circulant | 295 903 |
| | | Fonds de roulement net global | 600 130 |
| | | BFR | -222 738 |

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\underline{822\ 867}}$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.
 1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle " .

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Alors qu'il était négatif à la fin de l'exercice 2015 (-362.905 €), le fonds de roulement redevient positif en 2016 , notamment grâce aux plus-values de cessions et au fonds de concours reçu de Valence Agglomération, mais demeure cependant à un niveau inférieur à celui de la strate départementale (158 €/hbt contre 388 €/hbt)

Le besoin de fonds de roulement négatif indique qu'il n'y a pas de tension sur la trésorerie.

Fin 2016, les restes à recouvrer sont faibles: 59.800 € au 31/12/2016 (dont une grande partie a été soldée depuis).

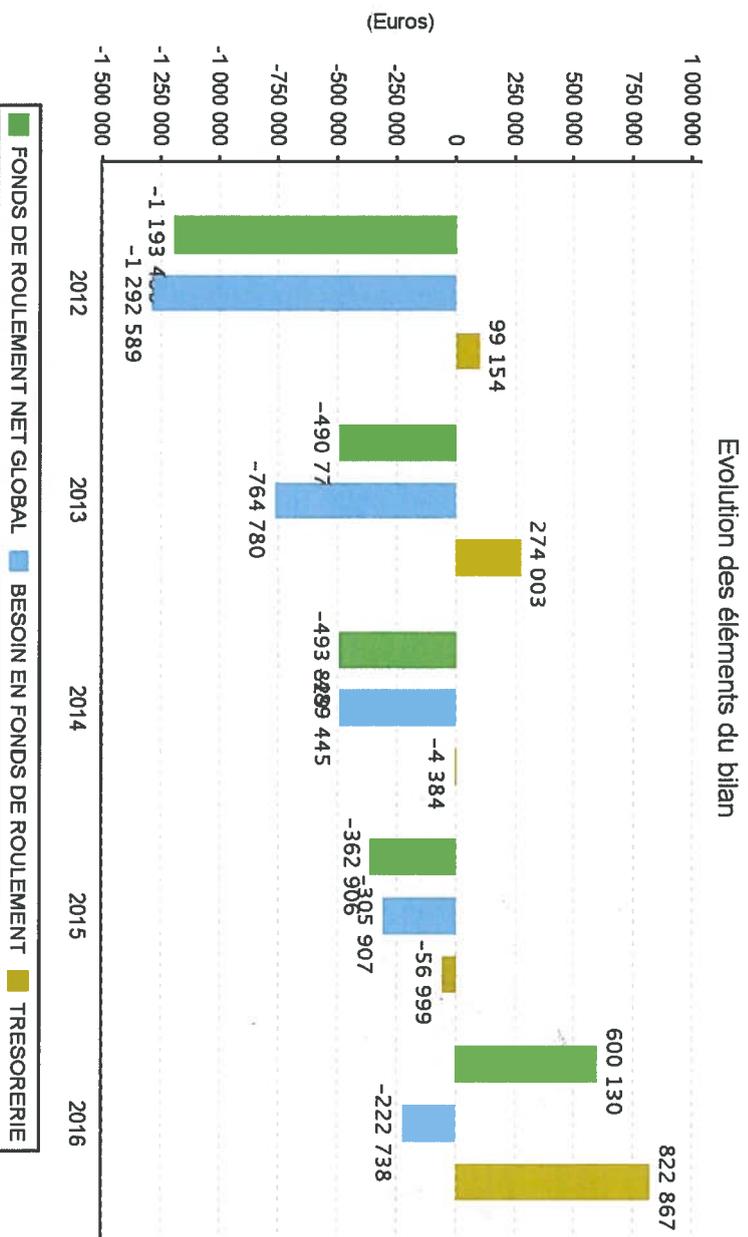
Les restes à payer à la même date se montent à 25.496 € ; La commune lisse bien son mandatement .

La trésorerie est largement positive au 31/12/2016 alors qu'elle aurait été négative au 31/12/2015 si la commune n'avait pas mobilisé des lignes de trésorerie à hauteur de 500 K€ à cette date.

L'équilibre financier du bilan

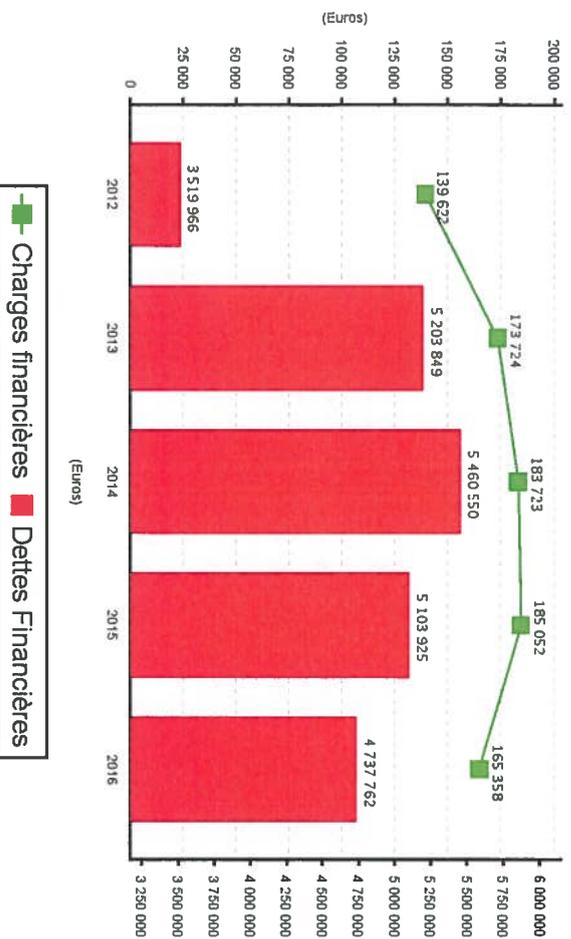
| Le fonds de roulement | Le besoin en fonds de roulement | La trésorerie |
|--|---|---|
| <p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p> | <p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p> | <p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p> |

Sur la période 2012-2016, la situation bilantielle est en constante amélioration: le fonds de roulement redevient positif en 2016 et la trésorerie retrouve un niveau appréciable.



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Après les exercices 2013 et 2014 qui ont été marqués par un accroissement important de l'endettement, plaçant la commune en situation de surendettement, le désendettement a été engagé à compter de 2015.

L'encours de la dette reste cependant très élevé au 31/12/2016 : 1.250 €/hbt contre une moyenne de la strate départementale à 858 €/hbt et 756 €/hbt pour la strate nationale. Il n'existe pas de marge en terme de renégociation de la dette.

La commune de Beaumont Les Valence n'a pas souscrit d'emprunts "toxiques" et les charges financières décroissent avec le désendettement.

A titre indicatif, sur le dernier exercice, la commune de Beaumont les Valence a payé 530 K€ d'annuités soit près de la moitié de ses produits de fiscalité.

En 2020, la commune devra honorer le remboursement différé du capital d'un emprunt à hauteur d'un million d'euros et il lui est aujourd'hui impossible de constituer des réserves pour y faire face.

La commune de Beaumont les Valence ne souscrivant pas de nouveaux emprunts, elle poursuit son désendettement depuis 2 ans (- 700 k€)

La situation reste cependant préoccupante puisque son endettement représente 22,54 années CAF . (max 6)

Il ne lui est plus possible de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2016



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

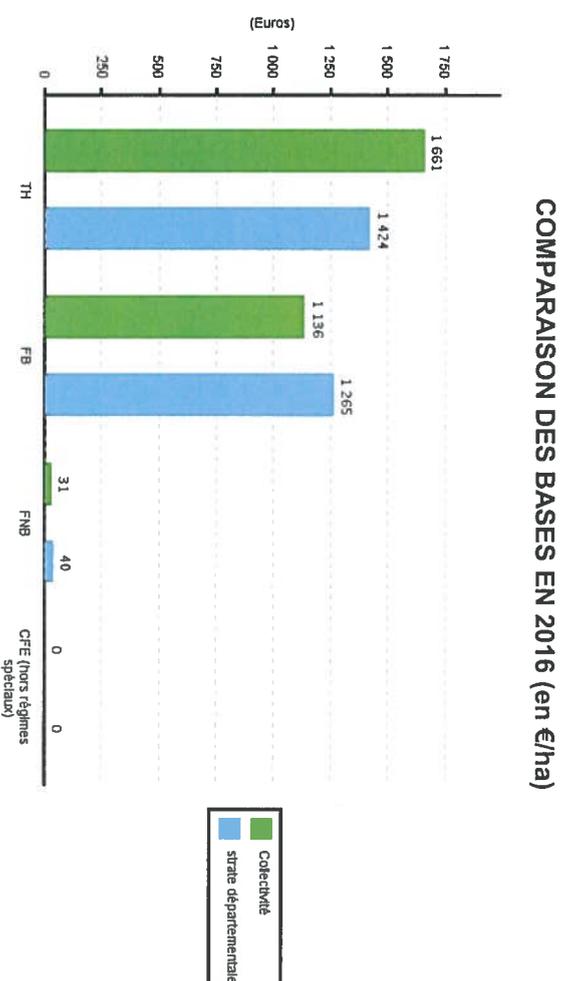
Eléments concernant la fiscalité directe locale

Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles

d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
 2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
 3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
 4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.
- Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

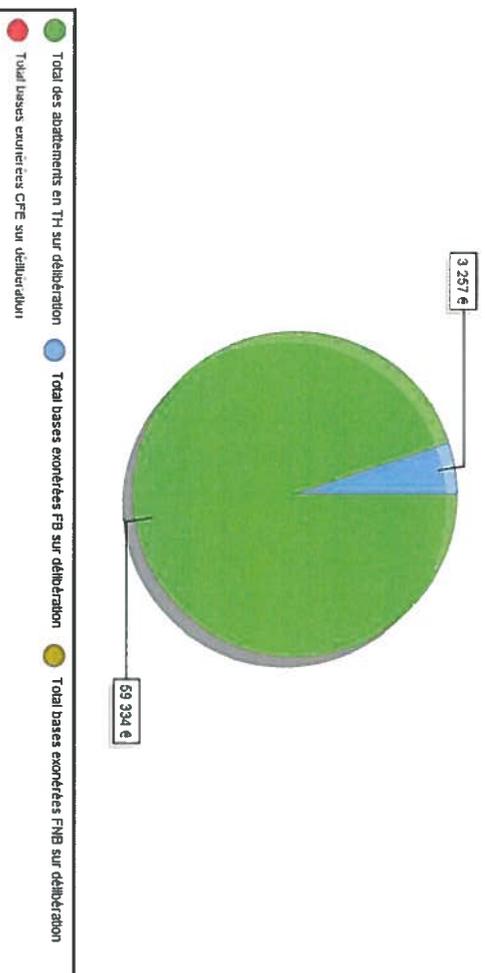


Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants

Les bases de taxe d'habitation se situent au dessus de la moyenne départementale (+16,64%); Celles de la taxe foncière bâtie sont par contre en dessous (-11,25%). Ces bases associées à des taux d'imposition proches de la moyenne départementale, rendent les produits de fiscalité prépondérants dans la formation de la CAF dont ils représentent 52,65%

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2016



En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit. Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur. Principalement, ces réductions de bases sont :

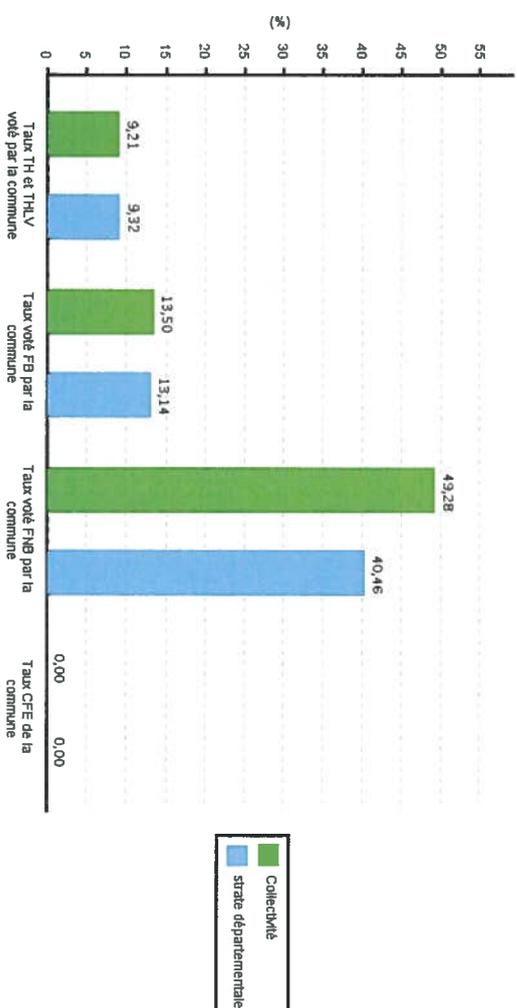
1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

Par délibérations des 25/06/1980 et 14/09/2011, la commune de Beaumont les Valence a instauré d'une part la majoration de l'abattement pour personne à charge de rang 3 (20%) et d'autre part l'abattement à la base spécial handicapés en ce qui concerne la taxe d'habitation. S'agissant de la taxe foncière non bâtie, la délibération du 14/09/1995 en a exonéré les jeunes agriculteurs pour une durée de 5 ans. Ces abattements impactent peu les produits de fiscalité.

Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFiP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

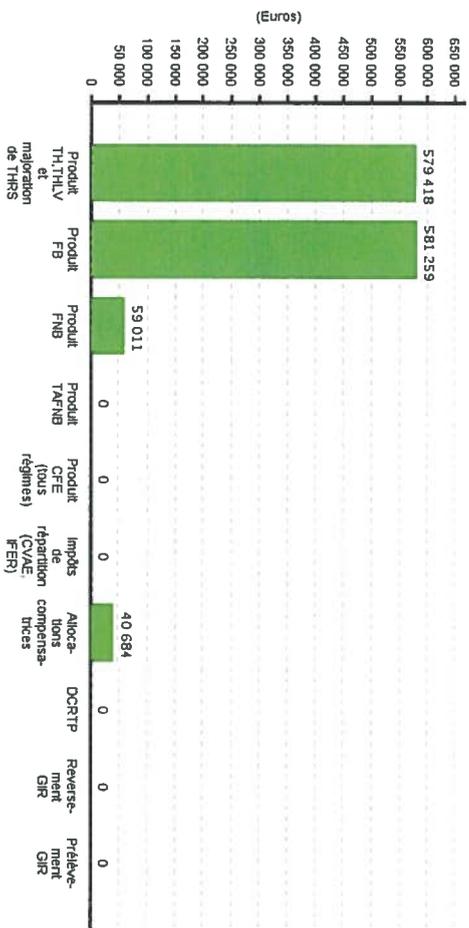
COMPARAISON DES TAUX EN 2016



Le taux d'imposition de la taxe d'habitation se situe en dessous de la moyenne départementale (-0,11) alors que les bases sont supérieures et on constate la situation inverse pour la taxe foncière bâtie(+0,36).

Seul levier que la commune de Beaumont Les Valence peut actionner pour augmenter ses recettes de fonctionnement, le relèvement des taux d'imposition destiné à retrouver une CAF nette positive devrait atteindre plus de 16%.

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2016



Les produits de fiscalité reposent essentiellement sur la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie, et ce, à part égale. Le prélèvement sur la fiscalité opéré au titre de la loi SRU, diminue de plus de la moitié entre 2015 et 2017 et procure 15 K€ de produit en plus. Sur la période 2012-2016, les recettes liées à la fiscalité progressent de 184 K€ alors que dans le même temps les reversements de fiscalité inités par Valence Agglo diminuent de 148 K€.

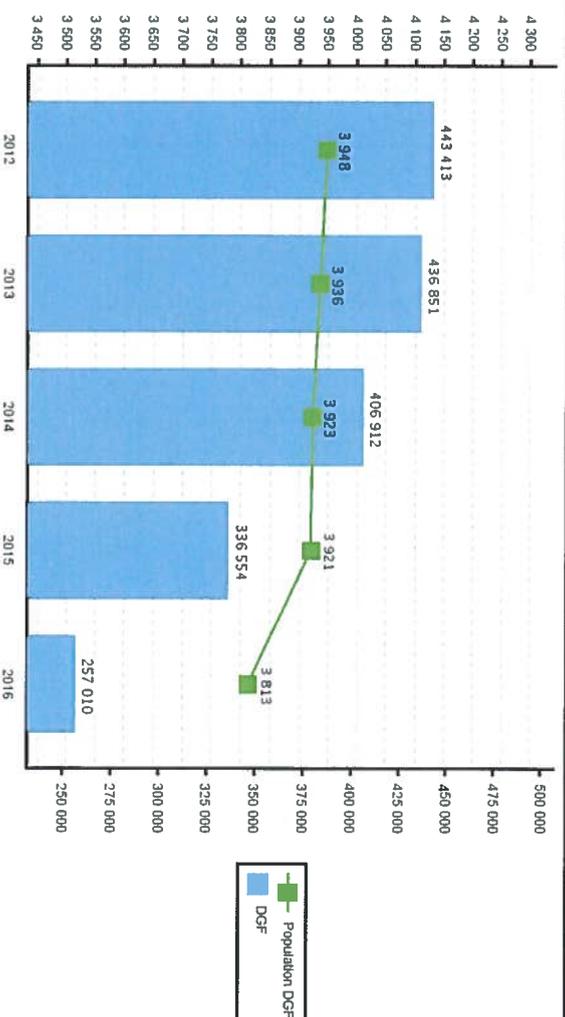
Les produits

- Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :
1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
 2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
 3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



Entre 2012 et 2016 la commune perd 186 k€ (-42%) de DGF, ce qui est à rapproché du montant de la CAF nette négative de l'exercice 2016: -155 k€. Dans le même temps, les charges baissent de 624 k€.

Sur la période considérée, la progression des produits de fiscalité avoisine la perte de DGF (+ 184 k€)

La DGF représente en 2016, 11,08% des recettes réelles de fonctionnement alors qu'elle en représentait 14,05% en 2012.

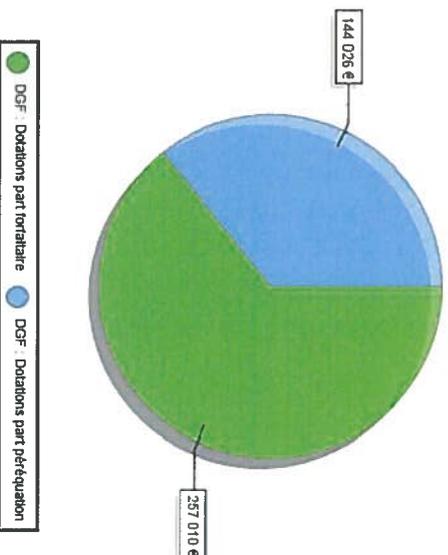
Structure de la DGF

- Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :
1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
 2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

STRUCTURE DE LA DGF 2016



La DGF de péréquation 2016 correspond à la dotation de solidarité rurale (DSR) qui représente près de 36% de la dotation. En 2012, cette dotation s'élevait à 568 575 €, soit 167 539 € de plus et la DSR n'en représentait que 22%.